

# FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

## Bitam : le sous-préfet de Bikondom et consorts placés sous mandat de dépôt

**DAGOBERT** Essono Nguema, sa secrétaire particulière, Nina Mengue Abessolo, la secrétaire cantonale d'Ekorété, Julie-Chantal Abeme Edzang, le secrétaire cantonal de Ntem 2, Cressan Mendou Nguema et l'ancien agent d'état-civil à la préfecture de Bitam, sieur Mbeang Nsomo, ont été placés à la maison d'arrêt d'Oyem, pour établissement et complicité d'établissement de faux actes de naissance.

E. EBANG MVE  
Oyem/Gabon

L'HISTOIRE semble bégayer. Après le sous-préfet du district d'Akam-Essatouk, dans le canton Nyè (Oyem) et ses complices, qui ont écopé d'une peine de 5 ans de prison, dont 3 ferme, le 4 mars dernier, le tour est revenu, le lundi 22 mars courant, au sous-préfet du district de Bikondom (Bitam), Dagobert Essono Nguema, et consorts, d'être placés sous mandat de dépôt par la même juridiction. C'est vers 20 heures 30 que le sous-préfet, sa secrétaire particulière, Nina Mengue Abessolo, la secrétaire cantonale d'Ekorété, Julie-Chantal Abeme-Edzang, le secrétaire cantonal de Ntem 2, Cressan Mendou Nguema et l'ancien agent d'état-civil à la préfecture de Bitam, sieur Mbeang Nsomo, ont été conduits sous escorte policière à la maison d'arrêt du quartier Peloton, à Oyem.

Ils sont poursuivis pour faux et complicité de faux en écriture publique sur les actes délictueux, délivrés et ventilés auprès des tiers. Leur audience est prévue le 1er avril prochain, au tribunal de première instance du chef-lieu de la province du Woleu-Ntem. Selon une source autorisée, une rixe entre deux femmes du district de Bikondom serait à l'origine de la découverte du pot-aux-roses. L'une des femmes, accusée par l'autre d'avoir eu une relation

amoureuse avec son amant, a saisi la brigade de gendarmerie de la localité pour diffamation. Les quelques tentatives de conciliation, à l'amiable entre les deux familles, sont restées vaines.

Les gendarmes de Bikondom ont donc été obligés de transférer l'affaire auprès de leurs collègues de Bitam. Au cours des auditions, l'enquêteur exige aux deux protagonistes de présenter leurs pièces d'identité. Ce qui a été fait. Mais, l'Officier de police judiciaire (OPJ) constate une "anomalie" dans l'une des pièces en sa possession. C'est ainsi que les parents de la fille sont convoqués par les pandores, pour justifier les erreurs constatées dans la pièce d'état civil de leur fille. Contre toute attente, le père de cette dernière aurait brandi un autre acte de naissance établi et signé par le sous-préfet de Bikondom, sur lequel n'apparaissait aucune donnée de l'acte présenté au gendarme chargé du dossier. Pour en savoir davantage, le commandant de brigade de Bitam a convoqué Dagobert Essono Nguema, avant d'aller perquisitionner à la sous-préfecture de Bikondom, en présence du procureur de la République.

**PROTÉGER LA SOUVERAINETÉ** • Au cours de leur opération, les OPJ découvrent au total : 99 faux actes de naissance établis et signés par le sous-préfet à ses compatriotes et aux étrangers, dont de nombreux Camerounais. "Après sa prise de service à la tête de la sous-préfecture de Bikondom, il aurait fait le tour des villages de son district, pour demander à tous ceux qui n'avaient pas d'acte de naissance, de passer auprès de ses services, pour y remplir les formalités d'usage. Au lieu de conduire ces parents au tribunal, le sous-préfet en a fait sa propre affaire", a précisé la procureure du tribunal de première instance d'Oyem, Périne Ada Obiang. Non sans ajouter qu'"il a même établi un acte de naissance à un enfant né à Ambam, au Cameroun. Les parents de l'enfant lui ont versé 30 000 francs à l'ouverture du dossier, et 20 000 francs à la livraison

de la pièce frauduleuse". À en croire les enquêteurs, certains de ces actes ont été établis avec la complicité de la secrétaire particulière, Nina Mengue Abessolo, et de la secrétaire cantonale d'Ekorété, Julie-Chantal Abeme Edzang. Le secrétaire cantonal de Ntem 2, Cressan Mendou Nguema, a, quant à lui, été appréhendé en possession des copies cachées des faux actes de naissance. "Il vendait et ventilait ces actes auprès des élèves et de ceux qui en avaient besoin", a affirmé la source. L'ancien agent d'état civil à la préfecture de Bitam, à la retraite, Mbeang Nsomo, est tombé, lui aussi, dans les filets de la Police judiciaire (PJ), après avoir établi un faux acte de naissance à son neveu, Janvier Ondo Ella, qui n'avait en sa possession, qu'un avis de naissance. "Pour préparer son dossier de la retraite, la CNSS aurait exigé à Janvier une copie légalisée de son vrai acte de naissance, pas l'avis d'acte qui était en sa possession. Pour s'y conformer, il s'est rapproché de son oncle, Mbeang Nsomo, qui a promis de résoudre son problème", indique la source.



Photo: E. EBANG MVEE

**Le tribunal de première instance d'Oyem dont le parquet a placé sous mandat de dépôt les mis en cause.**

Ce dernier, au lieu de se rapprocher des services compétents, va se servir des vieux cachets et des volets d'actes volés à la préfecture du Ntem, quand il était en fonction, pour fabriquer un vrai-faux acte à son neveu. C'est le préfet du Ntem qui découvre la supercherie en voulant légaliser le faux document d'état civil. Ce dernier saisit alors la PJ qui, à son tour, n'a pas de mal à appréhender sieur Mbeang Nsomo et son neveu. Celui-ci a été relâché par le tribunal. Mais l'oncle a été accablé par tout l'arsenal trouvé

à son domicile par la PJ, lors de la perquisition. Le sous-préfet de Meyo-Kyè et deux élèves, entendus en qualité de témoins, ont également été relâchés lundi soir. À travers ces procédures judiciaires, "le parquet de la République entend protéger la souveraineté de l'Etat gabonais, sérieusement souillée par certains responsables administratifs impliqués dans des actes qui ternissent l'image du pays", a martelé la procureure, Périne Ada Obiang.

## Lebamba : une dame meurt après avoir bu le breuvage d'un tradipraticien

Gloire Junaël MOUBEDI BIGOGO  
Lebamba/Gabon

LOUISE Mavida, la cinquantaine révolue, est morte brutalement, dimanche dernier, à Lebamba, peu après avoir bu une potion concoctée par un tradipraticien, selon des sources recueillies sur place. D'après les mêmes informateurs, Louise Mavida et son concubin Massala étaient souvent hébergés chez un proche à chaque séjour à Lebamba. Mais aussi que la femme accompagnait toujours son compagnon, qui avait des problèmes de santé, chez un tradipraticien nommé Maurice Mouélé, au quartier Makombo. À ce qu'il semble, dame

Mavida aurait fait part au charlatan de ce qu'elle connaîtrait également des soucis de santé. Pour y remédier rapidement, le tradipraticien lui aurait alors préparé un traitement comprenant un bain, une potion faite à base d'un mélange d'œufs, de différentes feuilles de brousse, d'écorces de kevazingo, entre autres. Après avoir ingurgité le remède, la patiente aurait commencé à ressentir des troubles respiratoires. Le pire va se produire dans la nuit du dimanche 21 mars dernier. Sur son lit, alors qu'elle est endormie, les complications respiratoires vont subitement s'accroître. Toute chose qui contraint le concubin et la petite-fille de la dame à prévenir



Photo: Bigogo/L'Union

**Le reste de la potion incriminée par les parents.**

l'entourage. Peu de temps après, Louise Mavida est conduite à l'hôpital de Bongolo. Le médecin de garde ne peut que constater son décès. Stupéfaits par cette mort brusque, les parents de la dame saisissent les éléments de la brigade de gendarmerie locale. Lesquels pandores ont ouvert une enquête, puis transmis l'affaire au parquet de Mouila pour compétence.